

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 17 décembre 2007

L'an deux mil sept, le dix sept décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER, Maire.

### Etaient présents :

M.D. Gautier, B. Boivin, P. Caumont, D. Gueville, I. Hard, C. Nocque, J.P Belloncle, M.F. Davoult, J.L. Fort, M. Hauters, Ph. Janvier, B. Joly, B. Legentil, F. Pennamen.

### Etaient absents :

G. Monnier (pouvoir à M.D. Gautier), S. Prigent, R. Renier (pouvoir à D. Gueville).

### Secrétaire de Séance :

B. Joly.

Madame Le Maire demande l'observation d'une minute de silence afin de rendre hommage à Monsieur Dominique DURAND, Conseiller Municipal, décédé le 7 octobre 2007.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

### **1 – AVENANT AU MARCHÉ "CONSTRUCTION DE SANITAIRES A L'ECOLE ELEMENTAIRE"**

**07.07.60**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les travaux de construction de sanitaires à l'école élémentaire ont démarrés cet été, en juillet 2007. Ils font l'objet d'un marché public, passé en procédure adaptée compte tenu du montant. Cependant, les offres ayant été déposées en 2006, et les prix établis sur la base du mois de février 2006, il est indispensable d'actualiser les prix du marché. Pour se faire, il est nécessaire de rédiger un avenant afin d'introduire une formule d'actualisation des prix dans le cahier des clauses administratives particulières. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame Le Maire à signer un avenant au marché de "construction de sanitaires à l'école élémentaire" afin de prendre en compte un coefficient d'actualisation des prix.

### **2 – BAUX COMMUNAUX**

**07.07.61**

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les baux à renouveler au 1er janvier 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* autorise** Madame Le Maire à signer les baux suivants pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- bail B48	terrain à la Vallée	5 375 m <sup>2</sup>	Mr BIZET, Mme DOUCHE
- bail B49	terrain au Pas Caudet	1 ha 80 ares	Mr Roland VASSE

### **3 – FINANCES COMMUNALES**

#### **\* DECISION MODIFICATIVE N° 5 – PARTICIPATION AU SIEGVHE**

**07.07.62**

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le budget 2007 du SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Equipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) a été voté le 2 juillet 2007, c'est-à-dire après le vote du budget communal. Il est donc nécessaire d'ajuster le montant de la participation de Saint Martin du Manoir pour l'année 2007, et d'inscrire des crédits supplémentaires. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**\* décide** le transfert de crédits suivants en section de fonctionnement :

- DEPENSES :

6554-5 contribution aux organismes de regroupement (SIEGVHE)	+ 2 931,00 €
022 dépenses imprévues	- 2 931,00 €

#### **\* DECISION MODIFICATIVE N° 6 - TRAVAUX EN REGIE**

**07.07.63**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de réfection de la terrasse de la bibliothèque ont été réalisés par le personnel communal. Afin d'intégrer ces travaux en régie en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à une opération d'ordre et d'ouvrir les crédits correspondants. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** le transfert de crédits suivants :

- en investissement, dépenses :	2312-0033 terrain	+ 7 042,00 €
	020-0001 dépenses imprévues	- 7 042, 00 €
- en fonctionnement, recettes :	722 immobilisations corporelles	+ 7 042,00 €
	752 produits divers de gestion courante	- 7 042,00 €

\* **SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE**

07.07.64

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le SIEGVHE (Syndicat Intercommunal d'Équipement et de Gestion des Vallées du Havre Est) verse chaque année à la commune de Saint Martin du Manoir une subvention pour les sorties scolaires. En 2007, malgré les difficultés financières rencontrées par le SIEGVHE et la baisse de l'attribution globale versée aux communes adhérentes, il est proposé d'attribuer à l'école élémentaire la somme de 12 613 € pour les sorties scolaires. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **décide** de verser la subvention pour les classes découvertes du SIEGVHE à l'association culturelle et sportive de l'école élémentaire qui gère les sorties scolaires, pour un montant de 12 613 €.

\* **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

07.07.65

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame le Maire à inscrire les dépenses suivantes dont le montant est inférieur à 500 € H.T. en section d'investissement :

- coffre de sécurité	439,00 € H.T.
- armoire pour produits phytosanitaires	495,00 € H.T.
- panneaux de signalisation	118,26 € H.T.

\* **TARIFS COMMUNAUX**

07.07.66

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs communaux à appliquer à compter du 1er janvier 2008. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **fixe** les tarifs communaux pour l'année 2008 comme suit :

Objet	euros	Objet	euros
Salle polyvalente		Côtes commun.	
loyer	120,00	0 - 100 m <sup>2</sup>	13,50
caution	400,00	non bâti	
Jardins communaux	13,50	101 - 500	16,00
		501 - 1 000	21,50
		1 001 - 2 000	31,50
		2 001 - 4 000	39,50
Concessions		4 001 - 10 000	65,50
30 ans, 1 place	84,50	10 001 - 20 000	129,50
30 ans, 2 places	132,50	20 001 - 30 000	197,00
30 ans, 3 places	172,00	30 001 - 40 000	259,00
		40 001 - 50 000	388,50
50 ans, 1 place	165,00		
50 ans, 2 places	243,00	bâti	
50 ans, 3 places	321,00	0 - 100 m <sup>2</sup>	26,00
Columbarium		101 - 500	31,50
15 ans	113,00	501 - 1 000	40,50
30 ans	227,50	1 001 - 2 000	92,00
Maisons comm.			
La Cavée / an	146,00	Herbage La Vallée (1ha11a)	51,00
Liot, Maizière, Decaens/mois	68,00		
		Chasse	
Redevance occupation domaine public (3m <sup>2</sup> /trim)	15,00	/an / hectare	92,00

\* **UTILISATION DE LA PHOTOCOPIEUSE PAR LES ASSOCIATIONS**

07.07.67

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les associations utilisent la photocopieuse de la mairie moyennant un coût calculé au nombre de copies réalisées. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **fixe** le prix de la copie pour les associations communales utilisant le photocopieur à 0,028 € pour l'année 2008.

#### 4 – PERSONNEL COMMUNAL

07.07.68

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un agent communal des services techniques a été inscrit au tableau d'avancement du grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il convient donc de modifier le poste qu'il occupe afin de le nommer sur ce nouveau grade. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **décide** de modifier le poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps plein en poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### 5 – CONVENTIONS

##### **\* CONVENTION TRIPARTITE CAF-DEPARTEMENT-COMMUNE GESTIONNAIRE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

07.07.69

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une convention tripartite doit être signée entre la CAF, le Département et la Commune d'Octeville sur Mer dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles intercommunal. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de collaboration entre les différents intervenants, et l'avis des communes adhérentes du Relais Assistantes Maternelles est sollicité. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **donne** un avis favorable à la convention tripartite entre la CAF, Le Département et la Commune d'Octeville sur Mer, gestionnaire du Relais Assistantes Maternelles intercommunal.

##### **\* AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL POUR LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

07.07.70

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans le cadre de la mise en place du Relais Assistantes Maternelles, un contrat Enfance Jeunesse Intercommunal a été signé avec la CAF et les communes adhérentes au RAM. La commune de Rolleville souhaite intégrer une nouvelle action (un centre de loisirs) à ce contrat Enfance Jeunesse Intercommunal. Un avenant est donc nécessaire, et doit être signé par les communes adhérentes au RAM et signataires du contrat Enfance Jeunesse Intercommunal initial. Cette modification n'a pas d'incidence financière pour la commune de Saint Martin du Manoir. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **autorise** Madame Le Maire à signer un avenant au contrat Enfance Jeunesse Intercommunal avec la CAF.

##### **\* CONVENTION ATESAT**

07.07.71

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la possibilité de solliciter l'aide de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) dans le cadre de l'ATESAT : Assistance Technique des services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **sollicite** l'assistance de la D.D.E. pour les missions suivantes :

###### Missions de base :

• dans le domaine de la voirie :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation,

- assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux,

- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.

• dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat :

- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

###### Missions complémentaires :

- assistance à l'élaboration de programme d'investissement de la voirie

- gestion du tableau de classement de voirie

- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € (hors T.V.A.) et dont le montant n'excède pas 90 000 € (hors T.V.A.) sur l'année.

\* **autorise** Madame Le Maire à signer une convention ATESAT – Assistance Technique des services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

##### **\* CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL**

07.07.72

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de Saint Martin du Manoir (moins de 10 000 habitants), conformément à l'article L.422-8 du Code de l'urbanisme,

peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou des déclarations préalables. Suite à la réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1er octobre 2007, une convention redéfinit les règles de mise à disposition des services de la DDE pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*  
\* **autorise** Madame Le Maire à signer une convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

## **6 – ENQUETE PUBLIQUE – CONSTRUCTION DE L'USINE DE DEPOLLUTION DES EAUX DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE** **07.07.73**

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une enquête publique a été prescrite du 27 novembre au 27 décembre 2007 à la demande de la CODAH pour la construction de l'usine de dépollution des eaux de l'agglomération havraise.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2007 prescrivant une enquête publique sur la demande de la CODAH pour la construction de l'usine de dépollution des eaux de l'agglomération havraise. *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

\* **donne** un avis favorable à l'enquête publique sus mentionnée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

▲ Contrat signé en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 30 janvier 2002 :  
- assurance pour le personnel, CNP.

▲ Madame Le Maire donne lecture aux conseillers municipaux de la note préfectorale du 3 décembre 2007 ajustant les mesures du plan Vigipirate à l'approche des fêtes.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des subventions accordées par le Département de la Seine Maritime :

- 3 660 € pour le fonctionnement des classes maternelles
- 1 442 € pour la 3<sup>ème</sup> phase du mini stade
- 7 641 € pour la réhabilitation des clôtures et barrières du terrain de football
- 540,50 € pour le séjour à Pierrefique de l'école élémentaire
- 372,60 € pour le séjour à Conches-en-Ouche de l'école
- 333,50 € pour le séjour à Paris

▲ Madame Le Maire donne lecture du bilan de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles intercommunal pour son 1<sup>er</sup> semestre de fonctionnement.

▲ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les nouveaux règlements des services de l'eau potable et de l'assainissement ont été diffusés auprès de la population.

▲ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux du départ du percepteur d'Harfleur, Monsieur LAVENU, qui sera remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par Monsieur LEMAIRE, actuellement percepteur de Montivilliers.

▲ Madame Isabelle HARD, Adjointe à l'animation, dresse le bilan du Téléthon 2007 : 3 097 € ont été récoltés. De chaleureux remerciements sont adressés à tous les participants.

▲ Les dates des prochaines manifestations sont :  
- mercredi 16 janvier 2008 : remise du chèque du Téléthon  
- lundi 21 janvier 2008 : vœux du Maire

La séance est levée à 22<sup>h</sup> 15.